



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

EB.AIR/WG.1/1998/2
14 septembre 1998

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

ORGANE EXÉCUTIF DE LA CONVENTION SUR LA POLLUTION
ATMOSPHÉRIQUE TRANSFRONTIÈRE À LONGUE DISTANCE

Groupe de travail des effets

RAPPORT DE LA DIX-SEPTIÈME SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL DES EFFETS

Introduction

1. La dix-septième session du Groupe de travail des effets s'est tenue à Genève du 26 au 28 août 1998.
 2. Des représentants des Parties à la Convention ci-après y ont participé : Allemagne, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, Finlande, France, Hongrie, Italie, Norvège, Pays-Bas, Pologne, République tchèque, Royaume-Uni, Suède, Suisse et Communauté européenne (CE). Un représentant du Centre européen pour l'environnement et la santé de l'Organisation mondiale de la santé était également présent.
 3. La session a été présidée par M. K. Bull (Royaume-Uni).
- I. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. Le Groupe de travail a adopté l'ordre du jour de sa dix-septième session (EB.AIR/WG.1/1998/1) étant entendu que le point 8 serait examiné avant le point 6.

Les documents établis sous les auspices ou à la demande de l'Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance aux fins d'une distribution GÉNÉRALE doivent être considérés comme provisoires tant qu'ils n'ont pas été APPROUVÉS par l'Organe exécutif.

II. ADOPTION DU RAPPORT SUR LA SEIZIÈME SESSION

5. Le Groupe de travail a adopté le rapport de sa seizième session, publié sous la cote EB.AIR/WG.1/1997/2.

III. QUESTIONS DÉCOULANT DE LA QUINZIÈME SESSION DE L'ORGANE EXÉCUTIF DE LA CONVENTION SUR LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE TRANSFRONTIÈRE À LONGUE DISTANCE, DE SES SESSIONS EXTRAORDINAIRES DU 19 MARS 1998 ET DU 24 JUIN 1998, ET DES VINGT-DEUXIÈME, VINGT-TROISIÈME, VINGT-QUATRIÈME, VINGT-CINQUIÈME ET VINGT-SIXIÈME SESSIONS DU GROUPE DE TRAVAIL DES STRATÉGIES

6. Le secrétariat a appelé l'attention sur l'état actuel de la Convention et de ses protocoles, et sur les débats qui ont eu lieu et les décisions qui ont été prises à la quinzième session de l'Organe exécutif de la Convention (ECE/EB.AIR/53), et à ses sessions extraordinaires du 19 mars 1998 (ECE/EB.AIR/55) et du 24 juin 1998 (ECE/EB.AIR/57), et aux vingt-deuxième, vingt-troisième, vingt-quatrième, vingt-cinquième et vingt-sixième sessions du Groupe de travail des stratégies (EB.AIR/WG.5/46, 48, 50, 52 et 54), ainsi que sur les activités d'autres organes subsidiaires de l'Organe exécutif qui ont un rapport avec celles du Groupe de travail des effets.

7. Il a notamment été fait mention de l'état actuel de la Convention et de ses protocoles, en particulier du fait que le Protocole de 1994 relatif à une nouvelle réduction des émissions de soufre était entré en vigueur le 5 août 1998 et que les nouveaux Protocoles relatifs aux métaux lourds et aux polluants organiques persistants avaient été adoptés et signés par 34 Parties à Aarhus (Danemark), le 24 juin 1998. On a également souligné que, dans leur Déclaration sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, également adoptée à Aarhus le 24 juin 1998, les ministres avaient vigoureusement soutenu les travaux menés aux termes de la Convention, mais s'étaient déclarés préoccupés par l'absence d'un financement obligatoire des activités relatives aux effets et d'autres activités.

8. Le Groupe de travail des effets a pris note des décisions de l'Organe exécutif ainsi que des débats du Groupe de travail des stratégies, et est convenu d'en tenir compte au moment d'examiner la question de ses activités futures.

IV. DÉVELOPPEMENT ULTÉRIEUR DES ACTIVITÉS RELATIVES AUX EFFETS

9. Le Président a présenté une note contenant des projets de propositions concernant le développement ultérieur des activités relatives aux effets, établie par le Bureau en collaboration avec le secrétariat (EB.AIR/WG.1/1998/3). Il a souligné les décisions récemment prises par l'Organe exécutif et son Bureau en ce qui concerne les activités essentielles, l'ordre de priorité futur des travaux à moyen et à long terme à mener aux termes de la Convention et ses incidences éventuelles sur les activités des diverses équipes spéciales et les programmes internationaux. Il a relevé que les résultats définitifs de l'examen extérieur en cours des activités relatives aux effets, destinés à être soumis au Groupe de travail des effets à sa dix-huitième session, pourraient aussi influencer sur le développement futur des programmes.

10. Plusieurs délégations se sont félicitées de la présentation de ce document et ont appuyé ses recommandations, tout en soulignant que les programmes ne sauraient continuer à être exécutés et à produire des résultats d'un haut niveau scientifique sans un financement suffisant.

11. Le Groupe de travail a décidé d'apporter les amendements ci-après au document :

a) À l'alinéa c) du paragraphe 10, remplacer les mots "Des tâches supplémentaires qui seraient entreprises" par les mots "D'autres tâches qu'il serait possible d'entreprendre".

b) À l'alinéa c) du paragraphe 13, la quatrième tâche prévue devrait être libellée ainsi : "Application de la modélisation en vue d'évaluer et, autant que possible, de prévoir l'état des forêts".

c) Au paragraphe 18, la seconde tâche, indiquée à l'alinéa a), et commençant par les mots "Organisation d'ateliers", doit être placée à l'alinéa b).

12. La délégation espagnole a présenté un document sans caractère officiel sur les travaux liés aux effets nécessaires pour assurer le service du Protocole relatif aux polluants organiques persistants, en relevant l'importance de collaborer avec des organisations internationales disposant d'experts compétents en la matière.

13. Le Groupe de travail :

a) A approuvé la note sur le développement ultérieur des activités relatives aux effets (EB.AIR/WG.1/1998/3), telle que modifiée, et a décidé de la soumettre à l'Organe exécutif à titre d'information. On a souligné que les trois séries de tâches prioritaires indiquées dans le document étaient nécessaires, mais qu'en raison du montant des fonds effectivement disponibles elles pourraient ne pas toutes être réalisables;

b) A invité toutes les équipes spéciales à étudier, à leurs prochaines réunions, la mise en oeuvre pratique des changements proposés aux objectifs et priorités des divers programmes, tout en établissant des projets pour les activités futures;

c) A décidé de réexaminer le développement ultérieur des activités relatives aux effets à sa dix-huitième session, en 1999, en tenant compte des modifications des activités inscrites aux programmes proposées par les équipes spéciales, des conclusions et recommandations de l'examen extérieur en cours, et des débats de l'Organe exécutif sur ses activités à moyen et à long terme;

d) A constaté que les dispositions/examens à court terme concernant l'information sur les effets pouvaient être confiés à des groupes spéciaux d'experts, mais a estimé qu'une collaboration efficace avec d'autres organisations internationales présenterait d'importants avantages pour ces examens;

e) A invité le Bureau à examiner les moyens possibles de pondérer certaines parties des activités relatives aux effets, en tenant compte des besoins futurs de la Convention, par exemple une évaluation économique.

V. CARTOGRAPHIE DES NIVEAUX ET CHARGES CRITIQUES

14. M. H.-D. Gregor (Allemagne), Président de l'équipe spéciale de la cartographie, a rendu compte des progrès réalisés dans l'établissement des cartes de niveaux et de charges critiques depuis la seizième session du Groupe de travail (EB.AIR/WG.1/1998/4, annexe VI), ainsi que des résultats de la quatorzième réunion de l'équipe spéciale. Il a indiqué les ateliers qu'il était prévu d'organiser en 1999 sur : i) les niveaux critiques de l'ozone : degré II; ii) les méthodes de calcul des charges critiques pour l'acidité et l'eutrophisation. Il a également donné des renseignements sur les activités récentes du sous-centre pilote de cartographie de Moscou.

15. M. M. Posch (Pays-Bas), représentant du Centre de coordination pour les effets (CCE), a exposé les activités récentes du Centre, notamment l'établissement de cartes actualisées des charges critiques pour l'acidité et l'azote nutritif, l'étude des incertitudes qui pèsent sur les calculs des charges critiques, et l'évaluation de la méthode des dépassements cumulés (EB.AIR/WG.1/1998/5). Il a également fourni des renseignements sur les résultats du neuvième atelier du CCE sur la cartographie des charges et niveaux critiques, organisé à Kristiansand (Norvège).

16. Le Président s'est félicité des efforts déployés par le CCE pour assurer la transparence des données sur les charges critiques, à la suite de la décision prise par l'Organe exécutif sur les lignes directrices et procédures relatives à la publication des données. Le Groupe de travail a également apprécié à leur juste valeur les justifications détaillées fournies par les Parties qui avaient récemment modifié leurs données sur les charges critiques (Allemagne, Autriche, Irlande, Royaume-Uni, Suède).

17. Le secrétariat a signalé le document EB.AIR/WG.5/1998/1 sur les modèles d'évaluation intégrée, établi pour la vingt-septième session du Groupe de travail des stratégies, qui décrit les méthodes de fixation des objectifs.

18. La délégation britannique a fourni davantage d'informations détaillées sur les études en cours sur les incertitudes et la présentation des résultats, réalisées à titre de contribution en nature en étroite coopération avec les centres nationaux de liaison et le CCE.

19. Le Groupe de travail des effets :

a) A pris note du rapport sur l'état d'avancement des activités de l'équipe spéciale de la cartographie et du Centre de coordination pour les effets (EB.AIR/WG.1/1998/4, annexe VI);

b) A approuvé les cartes actualisées des charges critiques de soufre et d'azote nutritif (EB.AIR/WG.1/1998/5), telles que modifiées, destinées à être soumises à l'Organe exécutif;

c) A pris note des informations fournies sur les activités récentes du sous-centre pilote de cartographie et a noté avec préoccupation que son plan de travail pour 1998-1999 n'était pas disponible pour examen;

d) A pris note du rapport fourni par le Royaume-Uni sur l'évaluation des incertitudes et la présentation des résultats des calculs des charges critiques;

e) A pris note des projets de l'équipe spéciale de la cartographie et du CCE de réexaminer les objectifs de leurs activités cartographiques et leurs méthodes de travail;

f) A accueilli avec faveur les explications détaillées fournies par l'Allemagne, l'Autriche, l'Irlande, le Royaume-Uni et la Suède, concernant les modifications apportées aux maillages sensibles, dont certaines étaient obligatoires dans plusieurs analyses de modèles d'évaluation intégrée, et a demandé au CCE de transmettre ces renseignements sur demande aux Parties à la Convention;

g) A noté que l'année prochaine il n'y aurait pas d'actualisation de la base de données des charges critiques, du fait qu'il avait été décidé qu'aux fins des négociations concernant le protocole multipolluant multieffet on utiliserait les données soumises en 1998 et approuvées par le Groupe de travail des effets à sa présente session. L'établissement de données sur les charges critiques devrait toutefois se poursuivre;

h) A pris note des méthodes de fixation des objectifs (dépassements cumulés et dépôts maximaux) utilisées pour établir les modèles d'évaluation intégrée et a demandé au CCE de continuer à fournir des conseils sur leurs incidences et à assurer la rétroaction nécessaire à l'équipe spéciale de la cartographie, au Groupe de travail des effets et aux centres nationaux de liaison, en tant que de besoin;

i) A pris note des projets d'ateliers sur :

- les niveaux critiques d'ozone : degré II (avril 1999, Suisse);
- les méthodes de calcul des charges critiques d'acidité et d'eutrophisation (novembre 1999, Danemark).

A. Évaluation et surveillance des effets de la pollution atmosphérique sur les forêts

20. M. P. Splett (Allemagne), s'exprimant au nom du pays chef de file, a présenté le rapport d'activité du programme, ainsi que les résultats de la quatorzième réunion de l'équipe spéciale du programme (EB.AIR/WG.1/1998/4, annexe I) et le document de stratégie sur PIC-Forêts (situation actuelle et la stratégie proposée pour son développement jusqu'en 2001) (EB.AIR/WG.1/1998/7). Il a également passé en revue les activités entreprises par le programme et son équipe spéciale pour donner suite aux conclusions et recommandations pertinentes de la seizième session du Groupe de travail des effets.

21. M. M. Lorenz (Allemagne), chef du Centre de coordination du programme à Hambourg, a présenté le rapport récapitulatif sur la surveillance de l'état des forêts en Europe (EB.AIR/WG.1/1998/6), un rapport technique sur la surveillance intensive des écosystèmes forestiers européens et une étude sur les connaissances scientifiques en matière de relations de cause à effet dans l'état des forêts. Il a également présenté un rapport d'activité sur le développement des activités de surveillance des forêts du degré III.

22. Au cours du débat approfondi qui a suivi, plusieurs délégations se sont félicitées des efforts productifs accomplis par le programme pour s'attaquer aux problèmes relevés, ainsi que des rapports présentés. Quelques-unes se sont déclarées préoccupées par l'extension que prenaient les exigeantes activités du programme et ont souligné la nécessité de se concentrer sur les effets de la pollution atmosphérique.

23. Le Groupe de travail a modifié le document EB.AIR/WG.1/1998/7 comme suit :

a) Au paragraphe 10 b), remplacer le texte actuel par le suivant : "Actuellement, les données du degré I offrent la base nécessaire pour porter ultérieurement le programme de surveillance du degré II au degré I, ainsi que pour une extrapolation éventuelle des données du PIC-Surveillance intégrée à l'échelle européenne";

b) Au tableau de l'annexe I, les deux cases de droite doivent être modifiées comme suit : "Degré II Rapport technique" et "Degré II Études spéciales".

24. Le Groupe de travail des effets :

a) S'est félicité de l'effort accompli par le programme pour rationaliser ses activités et résoudre les problèmes relevés antérieurement; il a toutefois estimé qu'il restait des possibilités de rationaliser les activités de communication et a invité instamment le Centre du programme à continuer à examiner la question;

b) A pris note du rapport sur les progrès accomplis par PIC-Forêts (EB.AIR/WG.1/1998/4, annexe I), et s'est réjoui de la place accrue faite aux résultats du degré II;

c) A pris note du rapport récapitulatif sur la surveillance de l'état des forêts en Europe (EB.AIR/WG.1/1998/6) et a apprécié à sa juste valeur les informations fournies sur les activités de surveillance du degré II;

d) A approuvé le document de stratégie sur PIC-Forêts (situation actuelle et stratégie proposée pour son développement ultérieur jusqu'en 2001) (EB.AIR/WG.1/1998/7), tel que modifié, et a pris note des objectifs révisés, de l'ordre de priorité proposé pour la période 1998-2001 et des mesures prévues pour une mise en oeuvre efficace du programme;

e) A pris note du rapport sur le développement ultérieur des activités de surveillance du degré III (menées en coopération avec le

PIC-Surveillance intégrée) et a invité l'équipe spéciale de PIC-Forêts à le tenir au courant des progrès accomplis dans cette activité;

f) A pris note du rapport sur l'examen des connaissances scientifiques en matière de relations de cause à effet dans l'état des forêts et a invité toutes les Parties à fournir d'autres observations à ce sujet au Centre de coordination du programme avant la fin d'octobre 1998;

g) A noté qu'une évaluation plus intégrée des résultats du degré I était nécessaire et s'est réjoui du projet du Centre du programme d'examiner ce problème en élaborant des analyses statistiques visant à lier la pollution atmosphérique aux paramètres du degré I et en réunissant les informations nécessaires auprès des divers groupes d'experts et d'organes compétents étrangers au programme;

h) A demandé qu'après les travaux d'intégration et d'évaluation, le programme évalue ses besoins en matière de collecte de données en accordant l'attention voulue à la nécessité éventuelle d'évaluer à l'avenir les tendances à long terme, et soumette des projets de rationalisation ultérieure possible au Groupe de travail aux fins d'approbation; cette activité avait commencé pour le degré II, mais n'avait pas encore été entreprise pour le degré I.

B. Évaluation et surveillance de l'acidification des cours d'eau et des lacs

25. Mme B. Kvaeven (Norvège), Présidente de l'équipe spéciale du PIC-Eaux, a rendu compte des progrès réalisés dans l'exécution du programme, en particulier des résultats de la treizième réunion de l'équipe spéciale du programme (EB.AIR/WG.1/1998/4, annexe II). Faisant état des résultats importants du programme, notamment en ce qui concerne l'évaluation des tendances de la chimie des eaux et des biotes dans leurs rapports avec la pollution, elle a souligné la nécessité de poursuivre les activités de surveillance au niveau national et de mettre à jour la base de données du programme au moyen de données de bonne qualité se rapportant aux sites. Elle a également indiqué que le rapport sur 12 années du programme serait rédigé en 1999.

26. Mme M. Johannessen (Norvège), chef du Centre du programme, a présenté le résumé simplifié du rapport sur les charges critiques et leurs dépassements aux sites du PIC-Eaux et a récapitulé ses conclusions (EB.AIR/WG.1/1998/8). Elle a passé en revue les résultats de l'opération d'interétalonnage chimique de 1997 et fourni des informations sur l'état actuel de la base de données du programme. Elle a également informé la réunion des préparatifs de l'atelier conjoint du PIC-Surveillance intégrée et du PIC-Eaux sur l'évaluation et la surveillance biologiques, prévu en octobre 1998 à Zakopane (Pologne), dans le cadre de la quatorzième réunion de l'équipe spéciale du programme. Elle a présenté des projets concernant le développement ultérieur des activités du programme.

27. Le Groupe de travail des effets :

a) A pris note du rapport sur les progrès du PIC-Eaux (EB.AIR/WG.1/1998/4, annexe II) et de ses projets de développement ultérieur;

b) A pris note du résumé simplifié du rapport sur les charges critiques et leurs dépassements aux sites du PIC-Eaux (EB.AIR/WG.1/1998/8) et s'est félicité de la coopération efficace qui s'était établie entre le PIC-Eaux et le CCE pour sa préparation;

c) A pris note des informations concernant l'état actuel et le développement ultérieur de la base de données du programme;

d) A pris note du rapport sur l'évaluation des résultats de l'opération d'interétalonnage chimique de 1997;

e) A pris note des préparatifs de l'atelier conjoint du PIC-Surveillance intégrée et du PIC-Eaux sur l'évaluation et la surveillance biologiques, prévu à Zakopane (Pologne) en octobre 1998.

C. Effets de la pollution atmosphérique sur les matériaux, y compris les monuments historiques et culturels

28. M. V, Kucera (Suède), président de l'équipe spéciale du PIC-Matériaux, a rendu compte de l'état d'avancement du programme, notamment des résultats de la quatorzième réunion de l'équipe spéciale du programme (EB.AIR/WG.1/1998/4, annexe III). Il a présenté le rapport sur l'analyse des données recueillies après huit ans d'exposition : relations dose-réponse et évolution de la corrosion (EB.AIR/WG.1/1998/9), a signalé les rapports établis par les sous-centres du programme sur certains groupes de matériaux, les activités en cours et celles prévues en matière de cartographie des dégâts causés par la corrosion et le projet d'organiser un atelier sur ce thème en coopération avec le programme de cartographie. Il a en outre résumé les résultats de l'Atelier sur la quantification des effets de la pollution atmosphérique sur les matériaux, (Berlin, mai 1998).

29. Il a également fourni des renseignements sur les objectifs et la portée du nouveau programme d'exposition à des polluants multiples, et la participation accrue à ce programme, lequel avait commencé en octobre-novembre 1997.

30. Le Groupe de travail a accueilli avec satisfaction les résultats importants et utiles du programme, en particulier l'établissement des relations dose-réponse, ainsi que les informations sur le nouveau programme d'exposition. Il a souligné l'importance des activités du programme pour l'évaluation économique des dégâts causés par la pollution atmosphérique aux matériaux et aux bâtiments.

31. Le Groupe de travail des effets :

a) A pris note du rapport sur les progrès réalisés par le PIC-Matériaux (EB.AIR/WG.1/1998/4, annexe III);

b) A approuvé le rapport sur l'analyse des données après huit ans d'exposition : relations dose-réponse et évolution de la corrosion (EB.AIR/WG.1/1998/9);

c) A pris note du rapport de l'Atelier sur la quantification des effets de la pollution atmosphérique sur les matériaux et de ses conclusions et recommandations;

d) A pris note du projet de continuer à développer le programme et a, en particulier, accueilli avec faveur les propositions touchant les activités de cartographie (notamment l'organisation d'un atelier sur ce sujet en collaboration avec le programme de cartographie) et l'évaluation économique des dégâts causés par la pollution atmosphérique aux matériaux et aux bâtiments, tout en relevant l'importance de ces travaux pour faire connaître l'étendue de la corrosion;

e) A invité l'équipe spéciale du PIC-Matériaux à lui présenter en 1999 un rapport sur les progrès accomplis dans la mise en oeuvre du nouveau programme d'exposition à des polluants multiples;

f) A noté l'importance de recenser les objets en péril et a demandé que les efforts se poursuivent dans ce domaine.

D. Effets de la pollution atmosphérique et d'autres phénomènes perturbateurs sur les cultures et les végétaux non ligneux

32. Mme G. Mills (Royaume-Uni), Présidente de l'équipe spéciale du PIC-Cultures, a rendu compte des progrès accomplis dans l'exécution du programme, notamment des résultats de la onzième session de l'équipe spéciale du programme (EB.AIR/WG.1/1998/4, annexe IV). Elle a présenté le rapport intérimaire sur la prise en compte de facteurs du degré II aux fins du calcul du niveau critique de l'ozone pour la baisse de rendement des cultures et sur l'établissement des cartes correspondantes (EB.AIR/WG.1/1998/10), ainsi que le rapport d'activité annuel pour 1998 sur les réalisations du PIC-Cultures. Elle a fourni des renseignements sur les résultats de l'Atelier sur la modélisation des données environnementales à l'aide de réseaux neuronaux artificiels, organisé en janvier 1998 à Wageningen (Pays-Bas).

33. Elle a également présenté les objectifs actualisés du programme et des projets de développement ultérieur de ses activités, et a proposé de modifier son nom pour tenir compte de celles-ci.

34. M. G. Ball (Royaume-Uni), représentant du Centre de modélisation des données du programme, a fourni des renseignements complémentaires, en particulier sur les progrès réalisés dans la modélisation et la cartographie des niveaux critiques d'ozone au degré II pour la végétation semi-naturelle et les cultures.

35. Au cours du débat qui a suivi, plusieurs délégations se sont déclarées satisfaites des importantes réalisations du programme. Certaines ont dit que les données du degré I ne traduisaient pas fidèlement les prévisions détaillées concernant les dégâts aux cultures. On a toutefois admis que les travaux du degré II n'étaient pas assez avancés pour alimenter le débat en

cours sur le protocole relatif aux polluants multiples. En outre, l'irrigation constituait un important facteur du degré II qu'il était difficile d'étudier en raison du manque de données.

36. Le Groupe de travail des effets :

a) A pris note du rapport sur les progrès du PIC-Cultures (EB.AIR/WG.1/1998/4, annexe IV) et du rapport d'activité annuel pour 1998;

b) A approuvé le rapport sur la prise en compte de facteurs du degré II aux fins du calcul du niveau critique de l'ozone pour la baisse de rendement des cultures et sur l'établissement des cartes correspondantes (EB.AIR/WG.1/1998/10);

c) A pris note du rapport de l'Atelier sur la modélisation des données environnementales à l'aide de réseaux neuronaux artificiels;

d) A invité le PIC-Cultures à examiner d'autres moyens d'incorporer l'irrigation aux facteurs du degré II;

e) A invité le PIC-Cultures à poursuivre ses activités afin d'évaluer de manière concrète les dégâts aux cultures dus à la pollution par l'ozone et à lui présenter un rapport intérimaire en 1999;

f) A recommandé de poursuivre la collaboration entre le PIC-Cultures et l'équipe spéciale des aspects sanitaires de la pollution atmosphérique en raison de l'intérêt commun que l'un et l'autre peuvent avoir pour les métaux lourds présents dans les cultures alimentaires et les méthodes d'analyse statistique;

g) A décidé de rebaptiser le programme en lui donnant un nom plus court et un sigle : PIC-Végétaux non ligneux et cultures (PIC-VNLC).

E. Surveillance intégrée des effets de la pollution atmosphérique sur les écosystèmes

37. M. H. Staaf (Suède), Président de l'équipe spéciale du PIC-Surveillance intégrée, a rendu compte de l'état d'avancement du programme, y compris des résultats de la sixième réunion de l'équipe spéciale du programme (EB.AIR/WG.1/1998/4, annexe V). Il a passé en revue l'évolution récente des activités du programme et de l'actualisation de sa base de données et a relevé une participation accrue au programme.

38. M. M. Forsius (Finlande), chef du Centre du programme de surveillance intégrée, a présenté le rapport analytique sur le projet LIFE de l'Union européenne : mise au point de techniques d'évaluation et de surveillance de sites de surveillance intégrée en Europe (EB.AIR/WG.1/1998/11), et a présenté le septième rapport annuel du programme pour 1998 et la version finale du manuel révisé de surveillance intégrée, établi en étroite coopération avec PIC-Forêts et PIC-Eaux. Il a également passé en revue les activités et les tâches prévues pour 1998-1999 et celles envisagées pour assurer le développement ultérieur du programme.

39. Au cours du débat qui a suivi, plusieurs délégations ont relevé la forte influence du projet LIFE sur le développement des activités de surveillance intégrée sur les plans national et international. Quelques-unes ont également émis des observations sur les résultats de la modélisation dynamique, leur présentation et leur utilisation effective.

40. Le Groupe de travail des effets :

a) A pris note du rapport sur les progrès du PIC-Surveillance intégrée (EB.AIR/WG.1/1998/4, annexe V);

b) A pris note du rapport analytique sur le projet LIFE de l'Union européenne : mise au point de techniques d'évaluation et de surveillance de sites de surveillance intégrée en Europe (EB.AIR/WG.1/1998/11);

c) A pris note du septième rapport annuel pour 1998;

d) A approuvé le manuel révisé de surveillance intégrée;

e) A accueilli avec satisfaction les propositions de l'équipe spéciale de continuer à développer le programme et a pris note de l'incorporation des sujets pertinents inscrits par le Bureau du Groupe de travail des effets (EB.AIR/WG.1/1998/3) à son plan de travail.

F. Points communs des programmes internationaux concertés

41. En conclusion du débat sur les activités récentes et les derniers résultats des programmes internationaux concertés et du programme de cartographie, le Groupe de travail des effets :

a) A pris note des importants résultats des programmes internationaux concertés et du programme de cartographie, ainsi que de leur contribution technique à l'application concrète de la Convention et à la préparation du nouveau protocole multipolluant multieffet relatif aux oxydes azotés et aux substances apparentées;

b) A réaffirmé l'importance de l'appui fourni par les pays chefs de file et les centres de coordination;

c) A souligné l'importance des travaux réalisés par les centres nationaux de liaison en notant que la participation aux recherches et au partage des données faisait partie des obligations des Parties aux termes de la Convention (art. 7 d) et f));

d) A réitéré la nécessité de continuer d'actualiser périodiquement les objectifs et les méthodes de travail des divers programmes, en raison des priorités de l'Organe exécutif, et a noté que les résultats de l'examen extérieur en cours des activités relatives aux effets, une fois examinés et approuvés par le Groupe de travail des effets et l'Organe exécutif (en 1999), pourraient influencer grandement sur l'orientation, les objectifs, la structure et la portée des activités futures des programmes;

e) A noté l'importance potentielle de recourir à des projets de recherche nationaux et internationaux et à des mesures d'aide en nature pour exécuter des tâches dont le financement se révélait difficile, mais a relevé qu'il convenait de procéder avec soin dans le choix et la planification pour faire en sorte qu'un tel mécanisme de financement puisse contribuer efficacement aux travaux menés au titre de la Convention;

f) A noté que de nombreux programmes internationaux avaient ouvert ou entrepris d'ouvrir des sites sur l'Internet pour donner des informations sur leurs activités, objectifs, etc., et a demandé aux centres du programme de fournir les adresses de ces sites au secrétariat afin qu'il puisse les transmettre au Groupe de travail.

VI. EXAMEN DES CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

A. Rapport de fond de 1998 sur la pollution atmosphérique : tendances passées et futures

42. Le Président a présenté le projet de synthèse du rapport de fond de 1998 sur la pollution atmosphérique : tendances passées et futures (voir EB.AIR/WG.1/1998/4). Il a noté que, sous sa forme actuelle, le rapport contenait des informations et résultats importants, mais qu'il convenait de l'affiner. Il a proposé des mesures pour le parachever et assurer sa publication, notamment l'organisation du travail et le calendrier.

43. Plusieurs délégations ont souligné l'importance du rapport tant pour les décideurs que pour le grand public et ont recommandé qu'il soit mis au point sans délai, autant que possible sous deux formes : i) rapport technique complet; ii) rapport résumé destiné au grand public. On a également proposé que le rapport soit modifié pour tenir compte : i) du fait que les sites de surveillance du programme pourraient ne pas être représentatifs de l'Europe dans son ensemble, mais néanmoins révéler des tendances importantes; ii) de la collaboration effective entre les programmes, qui n'était pas actuellement bien déterminée; iii) de la nécessité de rationaliser le rapport de synthèse afin de le rendre plus lisible.

44. Le Groupe de travail :

a) A approuvé le projet de synthèse du rapport de fond (EB.AIR/WG.1/1998/4) en prenant note des modifications et adjonctions proposées;

b) A décidé de l'organisation du travail et du calendrier pour l'achèvement du rapport de fond sur les tendances et a demandé au Président et à l'Institute of Terrestrial Ecology (Royaume-Uni) de continuer à coordonner les travaux;

c) A invité toutes les Parties à communiquer d'autres observations au secrétariat avant la fin d'octobre 1998;

d) A demandé à son Bureau élargi de continuer à développer le rapport et à lui présenter la version finale à sa dix-huitième session;

e) A demandé à son Bureau d'étudier les moyens de transmettre les résultats du rapport de fond sur les tendances aux décideurs, éventuellement en utilisant le contenu du rapport de synthèse.

B. Métaux lourds et polluants organiques persistants

45. M. H.-D. Gregor, Président de l'Atelier sur les limites critiques et les approches fondées sur les effets pour les métaux lourds et les polluants organiques persistants, organisé en novembre 1997 à Bad Harzburg (Allemagne), a présenté le rapport récapitulatif (EB.AIR/WG.1/1998/13) et les actes de cette réunion.

46. Après avoir examiné les conclusions de l'Atelier et les mesures qui pourraient être prises dans ce domaine à l'avenir, le Groupe de travail :

a) A pris note du rapport de l'Atelier sur les limites critiques et les approches fondées sur les effets pour les métaux lourds et les polluants organiques persistants (EB.AIR/WG.1/1998/13) et a approuvé ses conclusions;

b) A remercié le pays hôte d'avoir publié et distribué sans délai les actes de l'Atelier;

c) A noté que les polluants organiques persistants et les métaux lourds n'auraient pas besoin d'être examinés ensemble aux ateliers futurs et s'est félicité de la proposition de l'Allemagne d'accueillir un atelier sur les métaux lourds vers la fin de 1999;

d) A noté que les limites critiques fixées pour les polluants organiques persistants pourraient convenir seulement pour un petit nombre de produits chimiques, en sorte que l'organisation d'ateliers ne serait pas forcément la bonne méthode en ce qui les concerne, encore que les méthodes d'évaluation des risques présentés par ces polluants puissent mériter d'être étudiées à l'avenir;

e) A invité l'équipe spéciale des aspects sanitaires de la pollution atmosphérique à étudier la possibilité d'examiner les effets sur la santé des métaux lourds et des polluants organiques persistants dans le cadre de leurs activités futures, et à participer activement à la préparation d'ateliers sur ces polluants et les métaux lourds;

f) A invité tous les PIC à continuer à inclure dans leurs activités, dans la mesure du possible, l'évaluation des effets des métaux lourds et des polluants organiques persistants, et à lui faire rapport.

C. Conférence sur l'azote

47. Le Président a présenté la note sur la Conférence sur l'azote, qui s'était tenue en mars 1998 à Noordwijkerhout (Pays-Bas) (EB.AIR/WG.1/1998/14), et en a résumé les principaux résultats. Un représentant des Pays-Bas a fourni des informations complémentaires et a souligné les résultats et conclusions les plus importants de la Conférence.

48. Le Groupe de travail a pris note du document présenté et a décidé d'examiner ses conclusions et recommandations au moment où il étendrait et mettrait en oeuvre les activités relatives aux effets.

VII. EFFETS DES MATIÈRES PARTICULAIRES SUR LA SANTÉ

49. M. Krzyzanowski, représentant du Centre européen pour l'environnement et la santé de l'Organisation mondiale de la santé et Président de l'équipe spéciale des aspects sanitaires de la pollution atmosphérique, a présenté des renseignements sur la création de l'équipe spéciale et les résultats de sa première réunion, tenue à Genève les 24 et 25 août 1998. Des experts de 10 pays et un représentant de l'EMEP y avaient participé.

50. L'équipe spéciale avait établi son mandat sur la base d'un projet présenté par le Bureau du Groupe de travail des effets (annexe I). En donnant priorité aux matières particulaires, elle avait étudié les méthodes éventuelles et les mesures propres à permettre d'obtenir une évaluation concrète des effets sur la santé de la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance. À cette fin, elle avait établi une liste de questions et d'informations nécessaires.

51. Pour commencer, l'équipe spéciale avait décidé d'établir un rapport résumant les informations nécessaires pour évaluer les effets de l'application de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance et de ses protocoles relatifs à la réduction des risques présentés pour la santé par les matières particulaires. Elle avait arrêté le schéma du rapport, la répartition du travail et le calendrier de sa préparation en vue de sa soumission au Groupe de travail des effets à sa dix-huitième session.

52. Le Groupe de travail a noté ces renseignements avec satisfaction, souligné l'importance des problèmes de santé dans le cadre des travaux menés aux termes de la Convention et promis d'appuyer sans réserve les activités de l'équipe spéciale.

53. Le Groupe de travail :

a) A pris note des informations reçues sur la création de l'équipe spéciale des aspects sanitaires de la pollution atmosphérique;

b) A approuvé le mandat de l'équipe spéciale, son ordre de priorité à court terme et son plan d'action pour 1998/1999;

c) A invité toutes les Parties intéressées à désigner des experts et à participer activement aux travaux de l'équipe spéciale;

d) A félicité le Centre européen pour l'environnement et la santé de l'OMS pour le rôle important qu'il avait joué dans la mise en route des activités de l'équipe spéciale.

VIII. FINANCEMENT DES ACTIVITÉS RELATIVES AUX EFFETS

54. Le secrétariat a présenté la note sur le financement des activités relatives aux effets (EB.AIR/WG.1/1998/15). Il a relevé les tâches prioritaires imposées par la coordination internationale des divers programmes et, en particulier, les contributions volontaires 1997 aux fins du financement de la coordination internationale indispensable de ces activités et l'état actuel des contributions volontaires 1998. On a également mis en évidence les progrès accomplis dans l'utilisation des contributions volontaires sans affectation particulière.

55. Au cours du débat qui a suivi, quelques délégations, tout en se déclarant satisfaites de la note qui avait été présentée, ont estimé que les rapports futurs sur les contributions volontaires aux fins du financement des activités relatives aux effets devraient contenir davantage d'informations sur tous les types d'appui fournis par les pays (par exemple, la prise en charge des frais d'organisation des réunions et ateliers de l'équipe spéciale).

56. Quelques représentants de pays chefs de file ou de pays hôtes des centres de coordination ont noté que les contributions volontaires versées directement aux centres de coordination, bien que quelquefois officiellement signalées au secrétariat, n'étaient pas encore dûment indiquées dans les listes présentées.

57. Le Groupe de travail a apporté les amendements suivants au document :

a) Paragraphe 7 c) : "Établissement de modèles de flux d'ozone pour les cultures";

b) Paragraphe 7 d) : "Mise au point de méthodes pour étudier la sensibilité à l'ozone de la végétation naturelle".

58. Le Groupe de travail :

a) A approuvé la note sur le financement des activités relatives aux effets (EB.AIR/WG.1/1998/15), telle que modifiée, et a décidé de la soumettre à l'Organe exécutif;

b) A confirmé que les estimations des coûts de coordination indispensables pour 1999 concernant différents éléments des activités relatives aux effets, indiquées dans le document EB.AIR/WG.1/1997/14, restaient valables.

c) A invité le Bureau à établir, en collaboration avec le secrétariat, une méthode transparente pour l'enregistrement et la présentation de tous les types de contributions volontaires;

d) A constaté que le financement des activités relatives aux effets restait principalement à la charge des pays chef de file des divers programmes et/ou des pays hôtes des centres de coordination des programmes, et a réaffirmé la nécessité de partager les frais de coordination de façon plus équitable;

e) A invité de nouveau tous les pays qui ne l'avaient pas encore fait à examiner au plus tôt la possibilité de verser des contributions volontaires au titre du partage des coûts des services de coordination internationale pour les PIC, le programme de cartographie et l'équipe spéciale des aspects sanitaires de la pollution atmosphérique.

59. Les contributions volontaires doivent être envoyées à l'adresse suivante :

UBS S.A.
Case postale 2770
1211 Genève 2

Intitulé du compte : Fonds général des Nations Unies
No du compte : CO-590,160.0 pour les contributions
en francs suisses
No du compte : CO-590,160.1 pour les contributions
en dollars des États-Unis

La destination de ces contributions doit être clairement indiquée :
"Fonds d'affectation spéciale pour la mise en oeuvre de la Convention, sous-compte des contributions volontaires au financement des activités relatives aux effets dans le cadre de la Convention, No de compte budgétaire : LUC-25-270, année (pour laquelle la contribution est versée) et programme/centre de coordination visé (selon le cas)".

Les contributions peuvent aussi être versées par chèque à l'ordre de la "Commission économique de l'ONU pour l'Europe", être clairement libellées comme il est indiqué ci-dessus et adressées à :

Groupe d'administration et des services de conférence (Bureau 333)
Bureau du Secrétaire exécutif
Commission économique pour l'Europe
Palais des Nations
1211 Genève 10

Quel que soit le mode de paiement, il convient d'envoyer à la CEE/ONU une communication précisant le montant de la contribution, la date et l'objet du paiement.

IX. ÉLECTION DU BUREAU

60. Le Groupe de travail a été informé de ce que M. J. Kämäri (Finlande) avait été chargé par son gouvernement de tâches qui l'empêcheraient de continuer à occuper le poste de vice-président.

61. M. K. Bull (Royaume-Uni) a été réélu président. M. B. Achermann (Suisse), M. V. N. Bachkine (Fédération de Russie), M. G. Fenech (Canada), M. R. Guardans (Espagne) ont été réélus vice-présidents, et M. T. Johannessen (Norvège) a été élu vice-président.

62. Le Président a exprimé sa gratitude à M. J. Kāmāri pour sa contribution en tant que Vice-Président du Groupe de travail des effets et a souhaité la bienvenue au Bureau à M. T. Johannessen.

X. QUESTIONS DIVERSES

63. Le Président a présenté les Lignes directrices et procédures relatives à la publication des données, approuvées par l'Organe exécutif à sa session extraordinaire le 19 mars 1998 (décision 1998/4). Le Groupe de travail a pris note de la décision et a invité tous les programmes à l'appliquer au moment du partage des données.

64. Le secrétariat a présenté une liste provisoire de réunions pour 1998/1999 (annexe II) et a invité toutes les Parties et tous les programmes à lui communiquer sans délai les modifications et adjonctions à y apporter.

65. Le Président a indiqué que la dix-huitième session du Groupe de travail était provisoirement fixée du 25 au 27 août 1999, et commencerait le mercredi 25 août 1999 à 10 heures.

Annexe I

**MANDAT DE L'ÉQUIPE SPÉCIALE MIXTE DU CENTRE EUROPÉEN POUR
L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTÉ DE L'OMS ET DE L'ORGANE EXÉCUTIF
CHARGÉE D'ÉTUDE LES ASPECTS SANITAIRES DE LA POLLUTION
ATMOSPHÉRIQUE TRANSFRONTIÈRE À LONGUE DISTANCE**

Objectifs :

Pour appuyer le Groupe de travail des effets et l'Organe exécutif dans la préparation et la réalisation de protocoles nouveaux ou actualisés, l'équipe spéciale évalue et mesure les effets sur la santé de la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance et fournit les informations nécessaires sur la question.

Méthode de travail :

En donnant la priorité maximale aux effets sur la santé des matières particulaires, l'équipe spéciale :

- a) rassemble et évalue les connaissances et données disponibles;
- b) définit les informations et données nécessaires à l'évaluation;
- c) réunit ces informations et données;
- d) chiffre la part de la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance dans les risques pour la santé de l'homme;
- e) établit l'ordre de priorité propre à guider l'élaboration des stratégies de surveillance et de réduction.

Organisation du travail :

Composée d'experts désignés par les Parties à la Convention, l'équipe spéciale est dirigée par le Centre européen pour l'environnement et la santé de l'OMS; le secrétariat de la CEE assure le service de ses réunions. L'équipe spéciale fait rapport au Groupe de travail des effets.

Annexe II

CALENDRIER PROVISOIRE DES RÉUNIONS POUR 1998/1999

31 août-4 septembre 1998 Genève	Groupe de travail des stratégies (vingt-septième session)
7-9 septembre 1998 Genève	Organe directeur de l'EMEP (vingt-deuxième session)
8-11 décembre 1998 Genève	Organe exécutif de la Convention (seizième session)
25-29 janvier 1999 Genève	Groupe de travail des stratégies (vingt-huitième session)
22-26 mars 1999 Genève	Groupe de travail des stratégies (vingt-neuvième session)
31 mai-4 juin 1999 Genève	Groupe de travail des stratégies (trentième session)
1er-2 juillet 1999 Genève	Groupe de travail des techniques de réduction (septième session)
25-27 août 1999 Genève	Groupe de travail des effets (dix-huitième session)
30 août-3 septembre 1999 Genève	Groupe de travail des stratégies (trente et unième session)
6-8 septembre 1999 Genève	Organe directeur de l'EMEP (vingt-troisième session)
6-9 décembre 1999 Genève	Organe exécutif de la Convention (dix-septième session)
	* * *
12-13 octobre 1998 Zakopane (Pologne)	Atelier commun PIC-Eaux et PIC-Surveillance intégrée sur l'évaluation et la surveillance biologiques
14-16 octobre 1998 Zakopane (Pologne)	Équipe spéciale du Programme international concerté d'évaluation et de surveillance de l'acidification des cours d'eau et des lacs (14ème réunion)
Janvier 1999 Bilthoven (Pays-Bas)	Équipe spéciale des aspects sanitaires de la pollution atmosphérique (2ème réunion)

26-29 janvier 1999 Beaumaris, Anglesey (Royaume-Uni)	Équipe spéciale du Programme international concerté relatif aux effets de la pollution atmosphérique et d'autres phénomènes perturbateurs sur les cultures et les végétaux non ligneux (12ème réunion)
Printemps 1999 (Royaume-Uni) (date provisoire)	Équipe spéciale du Programme international concerté de surveillance intégrée des effets de la pollution atmosphérique sur les écosystèmes (7ème réunion)
11-15 avril 1999 Gerzensee (Suisse)	Atelier sur les niveaux critiques de l'ozone du degré II
Mai-juin 1999 Prague (République tchèque)	Dixième Atelier de cartographie du CCE
Mai-juin 1999	Équipe spéciale de la cartographie des charges et niveaux critiques (15ème réunion)
29 mai-2 juin 1999 Vilnius (Lituanie) (date provisoire)	Équipe spéciale du Programme international concerté d'évaluation et de surveillance des effets de la pollution atmosphérique sur les forêts (15ème réunion)
9-11 juin 1999 Toronto (Canada)	Équipe spéciale du Programme international concerté relatif aux effets de la pollution atmosphérique sur les matériaux, y compris les monuments historiques et culturels (15ème réunion)
Automne 1999	Équipe spéciale du Programme international concerté d'évaluation et de surveillance de l'acidification des cours d'eau et des lacs (15ème réunion)
Automne (novembre) 1999 Island Vilm (Allemagne)	Atelier sur les métaux lourds (suivi de l'Atelier de Bad Harzburg organisé par l'équipe spéciale de la cartographie)
Automne (novembre) 1999 (Danemark)	Atelier sur les charges critiques pour l'acidité et l'eutrophisation : critères, théories et indicateurs biologiques
